RÉVOLUTION COMMERCIALE

EN FRANCE.

RÉFLEXIONS

SUR LA

SITUATION PRÉSENTE;

MOYENS DE L'AMÉLIORER.

Par Adolphe TERWANGNE.

Prix : 50 cent.

PARIS,

IMPRIMERIE DE E. MARC-AUREL, ÉDITEUR,

Rue Richer, 12.

1846.

SOMMAIRE.

RÉVOLUTION COMMERCIALE
EN FRANCE.

RÉFLEXIONS
SUR LA
SITUATION PRÉSENTE,
MOYENS DE L'AMÉLIORER.

Par Adolphe TERWANGNE.

PARIS,
IMPRIMERIE DE E. MARC-AUREL, ÉDITEUR,
Rue Richer, 12.
1846.

RÉVOLUTION COMMERCIALE

EN FRANCE.

RÉFLEXIONS

SUR LA

SITUATION PRÉSENTE;

MOYENS DE L'AMÉLIORER.

Qu'est-ce qu'une révolution ?

C'est un état de trouble, de perturbation qui se manifeste dans un ordre de la constitution sociale. Toutes les révolutions ont leur caractère particulier en raison du principe qui les excite. La civilisation est dirigée par trois mobiles essentiels : la religion, la politique et le commerce. Il faut savoir les distinguer, quoiqu'ils soient toujours associés et parfaitement solidaires. A notre époque surtout, ils font cause commune, et l'agitation de l'un doit réagir nécessairement sur les autres.

L'effervescence actuelle touchant l'organisation des intérêts matériels dénote l'acheminement à une constitu-

tion commerciale définitive et le désir de revendiquer des droits nationaux dans la politique générale des peuples producteurs et commerçants.

L'Église a eu des luttes violentes à soutenir pour établir l'ordre moral dans l'état civil ; les droits de succession au trône ont entretenu le régime destructeur de la guerre ; le commerce enfin, si longtemps placé en dehors de ses véritables attributions, tend à prendre sa place comme base essentielle de bien-être et de puissance ; en effet, sans commerce réglé, les doctrines morales ainsi que les formes politiques ne gouvernent que des droits imaginaires, n'entretiennent souvent que des priviléges injustes, suivant les lois du christianisme, qui a glorifié le travail et les conquêtes de l'homme sur la nature.

Cette première découverte, dont l'horison est immense, a pour objet d'atténuer ce principe d'aigreur et de jalousie si facile à allumer au sein des sociétés, et qui les porte si rapidement à courir aux armes pour s'entregorger. Lorsque les relations sont habituelles, fondées sur des besoins communs, que la franchise, la probité, la bonne foi, l'intelligence les entretiennent, les appels au combat, au droit de la force cessent d'obtenir la même importance; les aspérités s'émoussent, les préjugés s'affaiblissent, le faux point d'honneur est apprécié ce qu'il vaut, la vie s'estime beaucoup mieux, on la réserve pour des occasions impérieuses, on se tue moins, on transige davantage.

Convaincu de la vérité de ces doctrines, il ne faut que de la constance et des soins pour qu'elles s'emparent des existences individuelles, dans le rapport suffisant et nécessaire à chaque citoyen. — Dès lors un peuple

calcule : le calcul étant une règle de conduite, les mauvais errements, les équations boiteuses perdent chaque jour de leur empire. — Les reproches adressés au commerce sur ses intérêts matériels et l'isolément dans lequel il laisse les affections honorables viennent se perdre dans cette vérité : qu'en multipliant les ressources et les richesses, il procure cette indépendance de besoins journaliers, nécessaires pour développer les plus nobles facultés de l'âme. — Il est aisé de s'apercevoir que les détracteurs dont nous parlons prennent pour texte quelques chapitres avortés des anciens temps.

Il faut au commerçant de notre époque beaucoup de connaissances en fait de productions, de besoins, de ressources, de mœurs, d'habitudes, d'usages ; de géographie, de gouvernements, de lois; et l'expérience démontre que ce sont les plus éclairés qui prospèrent.

L'exportation, l'importation nécessitent des relations nombreuses, beaucoup de rapports entre les hommes, une expérience acquise des passions de l'humannité, une appréciation saine du beau, de l'utile, du juste, une raison froide.

Ces qualités et ces vertus conduisent à la morale, et quand celle-ci sert de base à l'intérêt, l'intérêt est toujours légitime. — Le patriotisme s'en accroît ; car une vie heureuse dans ses propres foyers est toujours le but des entreprises commerciales.

En outre, le commerce exige de l'ordre, de l'économie, il dispose ainsi aux bonnes mœurs qui veulent des habitudes régulières, et les bonnes mœurs garantissent le bonheur domestique comme la sécurité de l'état.

Si le commerce a rencontré de fortes résistances, de puissants détracteurs dans les classes privilégiées, c'est parce qu'il tend visiblement à renforcer les classes moyennes et à disputer le monopole des avantages sociaux.

Nous répétons ici ce qui a déjà été dit à ce sujet, et par cette confirmation nous voulons préparer l'esprit public à faire preuve de courage et de raison en face des faits qui s'accomplissent sous nos yeux. Puissent ces évènements, cette agitation, nous éclairer pacifiquement sur la marche de nos intérêts et sur la vérité de notre situation. — Ne nous faisons pas illusion, nous sommes en pleine révolution commerciale.



DE LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.



Avec notre organisation présente, pouvons-nous être parfaitement compétents sur les détails de cette proposition? Connaissons-nous bien les bases réelles de notre constitution économique? Les institutions spéciales chargées d'éclairer la conduite de notre politique commerciale reflètent-elles le caractère d'unité qui fait la force? Nous ne le pensons pas.

L'industrie est en progrès, cela est incontestable; les producteurs ont le sentiment de conservation et sont prets à lutter de toutes leurs forces pour défendre



leur position respective; mais le commerce compte-t-il beaucoup de défenseurs éclairés, instruits par la pratique et par la science ; ne le voit-on pas sacrifier journellement ses plus précieuses ressources de puissance et d'avancement?—Nous avions une marine marchande nationale; nous sommes en pleine décadence sous ce rapport, et cela par suite de traités de navigation conclus avec une légèreté inouie et par l'ignorance de nos hommes d'État en matière commerciale (1). L'exportation de nos produits manufacturés est sacrifiée à l'usure, à la fraude et à l'habilité des spéculateurs étrangers sur les grands marchés. Nous ne comptons plus de grandes maisons de commerce françaises au dehors capables, tout en faisant leur fortune, de protéger l'intérêt national contre des rivaux. — Enfin, faute de bonnes lois et d'une réglementation sévère dans la fonction extérieure de notre nationalité, nous ne sommes pas au premier rang parmi les nations qui figurent dans la balance commerciale et comme l'organisation intérieure doit répondre en tous points aux exigences de la fonction extérieure, il s'ensuit qu'en n'avançant pas nous retrogradons, c'est-à-dire que dans le mouvement progressif des échanges nous laissons prendre notre place. — Bien plus, on songe à perfectionner encore cet état d'insouciance, de négligence, en ouvrant nos portes à deux battants aux voisins parfois embarrassés de leurs produits, et pour justifier une telle disposition, on commence par s'appuyer de l'opinion des hommes illustres du 18e siècle.

---

(1) Il est pénible de dire sa pensée aussi sévèrement, mais cela est utile.

Avant d'aller plus loin, il nous a semblé nécessaire de savoir si Turgot et ses contemporains devaient vraiment accepter la responsabilité que nos économistes modernes semblent vouloir leur attribuer.

Nous ferons remarquer d'abord qu'une opinion n'est pas un principe, et qu'en politique on peut changer de manière de voir, sans être taxé de versalité.

Rien n'est stable, rien n'est absolu en fait de conceptions humaines, la marche des sociétés se trouve continuellement modifiée, troublée, bouleversée par les événements imprévus(1), telles sont les chances du mouvement social; aujourd'hui la paix, demain la guerre dans le monde des idées; le seul but que se proposent les hommes d'État consciencieux, comme l'était Turgot, c'est de rétablir l'harmonie entre les différentes fonctions du pays qu'ils gouvernent et d'appuyer leur autorité sur l'équilibre des intérêts généraux. — Si les institutions doivent être considérées comme autant de barrières placées au centre des opérations de l'esprit national pour régler les droits de chacun, elles sont aussi les instruments intelligents de la justice et de la vérité, seules bases de la prospérité d'un peuple. — Mais ces institutions elles-mêmes, qui ne répondent qu'à des nécessités temporaires, ne peuvent-elles pas être changées, modifiées, abolies en raison des circonstances et des temps? Chaque forme de gouvernement comporte ses moyens d'action ; les uns

(1) La liberté elle-même ne peut-être que l'autorité de la raison rendue sensible ; aussi notre avis a-t-il toujours été dans la question des échanges que le mot *liberté* fut remplacé par le mot *rationalité* et le mot ligue par le mot *association*, expressions plus explicites devant les aspirations de l'époque.

sont absolus, les autres plus libéraux, d'autres enfin *mixtes*. Voilà surtout ce qu'il faut considérer pour juger sainement des institutions et de leur opportunité.

Turgot était le ministre d'une monarchie absolue entraînée vers une constitution quasi-libérale, et les paroles qu'il fit entendre souvent de concert avec ses illustres contemporains Quesnay, Gournay, *laissez faire*, *laissez passer*, n'avaient certes pas toute la portée qu'on veut bien leur supposer; elles s'appliquaient surtout à la vie intérieure du royaume encore sous le joug des préjugés du moyen âge, les droits d'aubaine, les dîmes, les corvées, etc., etc., toutes obligations, toutes charges qui comprimaient l'esprit national dans ses tendances de libertés et lui imposaient la loi du plus fort. Les deux pouvoirs dominant dans l'Etat, la noblesse et le clergé, étaient à leur déclin ; la bourgeoisie avec ses prétentions d'égalité par le travail se montrait à l'horizon et sa physionomie était menaçante. Turgot, en homme sage, conseillait des concessions pour conserver la couronne à son souverain qu'il aimait et qu'il servait avec un grand dévouement. Mais les flatteurs surent étouffer la voix de cet homme de bien, il quitta le ministère et Louis XVI vint porter sa tête sur l'échafaud. Terrible leçon pour la faiblesse, l'apathie et l'indifférence devant la marche du tems en politique.

Dans la question qui s'agite aujourd'hui pour la liberté des échanges, tout esprit réfléchi trouvera qu'il y a légèreté, pour ne pas dire inconvenance ou témérité, à user de l'illustre nom d'un grand homme pour appuyer une cause aussi mal élaborée, et Turgot vivant n'accepterait certes pas le patronage de semblables idées sans expli-

cations : il pourrait dire à ceux qui l'ont interpréte sans le comprendre, j'avais de bonnes raisons pour parler ainsi, vous devez avoir les vôtres pour agir autrement : *voyez et comparez.*

DISTINCTION UTILE A ÉTABLIR.

Il y a nécessité dans les questions de réforme. semblables de celle qui occupe le public, d'étudier séparément l'élément industriel de l'élément commercial.

Dans l'ordre de la constitution économique, ce sont deux fonctions distinctes dont il faut apprécier le caractère particulier.

Le régime de liberté applicable à l'un ne convient plus à l'autre ; essayons d'établir rapidement cette différence.

Une fois placée dans une voie de vérité qui exclut les falsifications et la fraude, l'industrie proprement dite doit être dégagée de toutes les entraves qui gènent ou portent ombrage à son esprit d'avancement, à ses tendances progressives. L'homme a été destiné à être le roi de la nature, libre à lui d'en triompher, ses conquêtes pacifiques profitent à l'humanité toute entière en multipliant les ressources d'existence. Ceci répond bien, pensons nous, à l'opinion des encyclopédistes du 18e siècle et à la manière dont Turgot l'a exprimés.

Mais le commerce a bien d'autres attributions, ses devoirs sont bien plus délicats, plus étendus, plus philosophiques. Chargé de protéger et de discipliner la production, dont il est le conseil, le guide et l'appui le plus précieux, son organisation doit se distinguer et se montrer en tous points supérieure (1). Mais nous sommes loin de cet état de choses et nous avons tout à faire pour réaliser le plus parfait accord entre ces deux grandes sources de la prospérité nationale.



DE NOTRE COMPÉTENCE.



Nous serons réellement compétents touchant cette proposition de liberté, lorsque nous serons arrivés à combiner un système de représentation plus explicite de nos forces économiques.

Nous savons que pour bien gouverner, soit en industrie, en commerce ou en politique, il faut peu de lois et beaucoup d'institutions.

Si nous étudions l'histoire générale du commerce, si nous voyons les républiques italiennes au moyen-

(1) Nous parlons du principe commercial.

âge, Venise surtout, nous serons convaincus de cette vérité.

La loi sévit; les institutions d'ordre avertissent, éclairent, protègent et disciplinent. L'une est l'œuvre de la puissance divine; les autres émanent des hommes. C'est par le jeu des institutions bien organisées, bien servies, que les pouvoirs de l'État justifient leur autorité, que les empiètements deviennent impossibles et qu'enfin le jugement d'une nationalité sur les intérêts publics acquiert toute la force et le développement dont il est susceptible.

Si à l'intérieur on songe à consolider le corps national et à régulariser le mouvement qui est la vie, il nous semble nécessaire d'établir des communications incessantes entre les différentes catégories de l'élément consultatif, afin que le pouvoir exécutif soit toujours l'expression fidèle de notre puissance et de notre grandeur, c'est-à-dire qu'il réponde en tous points aux décrets de la providence, aux droits de la nature et des gens.

DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES.

En général les assemblées publiques formées en vue de discuter librement les intérêts du pays ont d'heureux résultats; elles éclairent la civilisation et ont le privilége d'entretenir le zèle et l'activité du pouvoir officiel; leur influence est incontestable quoiqu'elle

puisse, il faut le dire, s'exercer en mal comme en bien, aussi est-il important d'en déterminer le caractère pour en justifier l'esprit et le but.

C'est dans les moyens adoptés pour la direction intellectuelle de ces assemblées que résident principalement les causes d'influences actives et passives. — Si la sagesse humaine doit dominer l'esprit réformateur, il nous semble que c'est surtout dans les questions d'économie politique qu'elle doit faire sentir son action. A ce sujet nous pensons pouvoir faire quelques réflexions.

Les ligues organisées sous forme d'associations régulières pondérées peuvent faire le bien; sans le secours des conseils permanents chargés d'analyser et de commenter les faits relatifs au travail et à la richesse nationale, elles peuvent causer beaucoup de mal. — Pour ne pas égarer l'opinion publique dans ces luttes d'intérêts, il convient d'être clair, précis, exact dans les appréciations, afin que les doctrines soient toujours d'accord avec les faits, et si nous réclamons la permanence et l'unité des institutions consultatives, c'est que l'industrie et la politique commerciale comportent tant de détails qui varient sans cesse; qui se transforment si promptement, qu'il faut, pour ainsi dire, les toucher du doigt pour les juger à leur juste valeur. — Nous croyons être dans le vrai en disant que les ligues et contre-ligues n'auront une influence réellement bonne sur les chambres, le gouvernement et le pays tout entier qu'en procédant avec une grande méthode et en donnant aux discussions des bases certaines.

DE L'ESPRIT DES INSTITUTIONS CONSULTATIVES DESTINÉES A ÉCLAIRER LA MARCHE DU TRAVAIL NATIONAL.

Dans une notice que nous avons publiée sur les Chambres de Commerce *en France*, nous avons expliqué déjà notre pensée sur le mérite de cette création due à la sagesse et aux vues élevées de la Convention.

Nous les avons considérées comme des centres d'unités catégoriques fonctionnant au profit des grandes divisions politiques et gouvernementales ; nous avons conclu à ce qu'elles fussent les grands livres où viendraiont se résumer tous les travaux faits par les comices, les sociétés particulières touchant l'agriculture, les manufactures et le commerce. — De plus, nous avons pensé qu'en face de l'activité qui se manifestait dans le mouvement général, eu égard aux rapprochements opérés par la locomotion, les Chambres de Commerce devaient recevoir une organisation nouvelle plus en rapport avec leurs obligations, et conquérir enfin toute l'importance qui leur appartient.

Sans songer à les détacher de leur soumission au ministère officiel, nous avons pensé qu'elles pourraient néanmoins se faire représenter d'une manière permanente au centre des grandes délibérations politiques. — Plus loin nous parlerons des avantages de ce système pour elles et pour le pays tout entier.

Nous sommes entrés dans une sphère d'association

qui oblige de substituer l'action collective à l'isolément des forces dans les appréciations de haute portée. Jusqu'à ce jour de simples délégués, dans les cas d'urgence, ont été envoyés dans la capitale pour faire valoir les droits respectifs et les défendre. Cela ne suffit plus aujourd'hui, car il faut opposer puissance à puissance dans la lutte qui se prépare, et si l'on veut combattre avec avantage les théories vaines, les aspirations prématurées, les fausses interprétations, si l'on veut enfin revendiquer pour la raison tous ses droits, toute son autorité, il est nécessaire de combiner l'association des forces intellectuelles et morales propre à chaque circonscription.

Toute conception humaine, toute autorité, toute forme administrative et gouvernementale tendent à l'unité, nous le savons; tel est le but final que se propose l'imagination dans ses efforts incessants vers le progrès. Mais remarquons que l'ordre et la sympathie ont toujours été les principaux appuis des constitutions hiérarchiques tendant à l'unité. Dans la question qui nous occupe pour la représentation des intérêts de l'industrie et du commerce, on ne s'est arrêté à aucun plan régulier, uniforme.

Après avoir préparé dans les villes manufacturières un système d'opposition ou de défense, les uns ont dit, nous enverrons à la ligue un délégué; d'autres ont arrêté que tous les pouvoirs seraient confiés à un seul comité permanent présidé par un pair de France. (1)

---

(1) en écrivant ceci, nous avons appris que cette présidence était acceptée par l'honorable M. Odier.

Ce sont ces deux manifestations que nous venons combattre comme ne pouvant ni l'une ni l'autre répondre completlement aux nécessités du tems.

Nous avons, nous, proposé la fondation d'un conseil permanent à Paris, par chaque département, sauf plus tard à modifier ce système catégorique.

Voici des raisons en faveur de notre proposition :

L'étude des tarifs pour arriver graduellement à un régime de liberté plus absolue, touche non seulement à des droits contestés, mais encore à des droits acquis. Où veulent en venir les réformateurs dans la ligue? ils le disent : à rétablir le travail dans ses rapports avec les lois naturelles à chaque circonscription, rappeler les cultures et les exploitations à leur état normal, de manière à retrouver l'ordre dans les échanges et réaliser le problème du bon marché pour les produits essentiels à la vie des populations.

Eh bien! croit-on pouvoir répondre à cette exigence des doctrinaires sans un système d'investigation, de commentaires et de résolution fortement combiné? Est-ce l'intelligence isolée avec son mérite et ses infirmités qui pourra plaider sainement et toujours la cause des localités intéressées dans la question?

Un seul intermédiaire, constitué sans mobile sympathique, fera-t-il mieux? Nous ne le pensons pas, et nos observations sur la nature humaine, nous font dire que d'un côté on rencontrera souvent insuffisance de force, absence de stimulant ; et de l'autre, la spéculation au profit de quelques-uns.

Loin de nous l'idée de contester la valeur relative

d'un homme éclairé ou l'importance d'un pouvoir collectif composé d'esprits distingués et compétents. Ce que nous prétendons faire dominer, préférer, dans cette occurence, c'est l'alliance du sentiment de famille (1) avec la raison, et cela sans parcimonie, sans égoïsme, sans oublier l'intérêt général. Nous disons simplement que les départements importants et féconds en ressources de toute espèce, ont le plus grand tort, dans les circonstances actuelles, de ne pas s'arrêter à des idées élevées, exactes, logiques, pour la défense de leur position économique dans les questions d'intérêt national.

Que faut-il pour éclairer des propositions semblables à celles qui s'agitent dans la ligue? Des intelligences exercées dans la pratique des professions industrielles, commerciales, scientifiques, quelques bons esprits philosophiques, des âmes ardentes pour le bien public. Ce qui doit servir de base aux discussions économiques et politiques, c'est un tableau bien établi, bien raisonné de tous les éléments de la richesse locale par chaque département.

C'est un travail précieux à faire, et pour réaliser cette œuvre, qui seule tracera les conditions d'existence pour chacun, il convient d'y appliquer non seulement les lumières de l'esprit, mais encore toutes les puissantes sympathies de l'âme.

Assurément, s'il s'agissait d'un incident dans le domaine de la politique commerciale dont il suffise de

(1) Dans l'exposé de notre système, nous avons dit que chaque département formait une grande famille.

triompher pour être ensuite parfaitement tranquille, on concevrait que les hauts fonctionnaires des départements dans l'administration des intérêts matériels se contentassent d'un moyen de lutte toute ordinaire; mais telle n'est pas la position des choses : l'agitation commencée en faveur des réformes n'est pas là de cesser ses attaques après un échec, et nous pouvons affirmer que les débats dans le sein de la ligue vont amener une foule de propositions pleines d'intérêt pour les localités industrielles, et que par suite de ses démonstrations, un travail suivi, continu, sera imposé aux institutions publiques et aux députés. Toutes les obligations deviendront plus pressantes à mesure que les distances se rapprocheront, et chaque fonction du corps politique sera rendue plus manifeste. Dès lors, utilité de multiplier les intermédiaires pour soulager le travail général.

Ceux que nous avons proposés avec leur caractère de constitution, doivent répondre en tous points à ce nouvel état de choses trop faiblement observé jusqu'à ce jour. *Si vis pacem, pare bellum*, voilà le plus fort argument que nous puissions offrir en faveur de notre proposition, qui, nous le répétons, mérite d'être examinée. Avons-nous eu jusqu'à ce jour, malgré l'instruction, l'aptitude et le zèle des membres de nos chambres de commerce, des statistiques bien faites sur les conditions de la vie industrielle et commerciale de nos départements? Peut-on vraiment raisonner, d'après des bases certaines, les importants sujets d'économie publique, tels que ceux de la population, de la liberté

du travail, du crédit, de l'impôt et des communications (1)?

Nos représentants politiques sont-ils bien familiers avec ces sujets qui seuls peuvent les diriger convenablement dans leur mission?

C'est cette lacune que nous aurions la prétention de remplir pour venir en aide au pouvoir supérieur de notre représentation locale, de manière à faire autorité dans la politique de notre gouvernement.

LETTRE

Adressée à Monsieur le Rédacteur de l'Écho du Nord à Lille.

Paris, le 27 septembre 1846.

Monsieur,

« Le moment me paraît opportun pour la fondation, à Paris, d'une institution ayant pour but essentiel d'étudier constamment les véritables conditions de la richesse de notre département, c'est-à-dire d'arriver par des travaux suivis et méthodiques à la connaissance parfaite de notre situation économique, de manière à faire autorité dans la politique de notre gouvernement.

(1) La Belgique et la Prusse, qui se distinguent sous ce rapport, ne sont arrivées à cet état de perfection que par l'influence des comités permanents établis d'un côté en 1842, de l'autre en 1844.

« Vous voyez, Monsieur, comme j'avais l'honneur de vous le dire, dans ma lettre du 15 août dernier, que les ligues organisées menacent sérieusement nos industries ; que les contre-ligues se préparent à la lutte, et qu'enfin notre commerce est exposé à un bouleversement général; tout cela est grave et ne fera que compliquer les embarras, si un point important de la France ne donne l'exemple de la sagesse dans ces conflits d'intérêts.

« Pour arriver à écarter de ces assemblées publiques le caractère de coalition qu'elles semblent manifester ; pour éclairer des plus vives lumières de la raison la défense de nos droits dans cette situation, je propose de fonder à Paris un conseil permanent sous le patronage de MM. les députés du Nord. Cette institution nouvelle, qui sera le point central où viendront aboutir toutes les notions et toutes les idées qui peuvent servir notre cause dans ses rapports avec la cause générale, sera servie par les hommes les plus éclairés du département. Le nombre en est plus considérable qu'on ne le suppose à Paris ; je les connais tous et je puis garantir que chacun rivalisera de zèle pour cette œuvre qui doit avoir le mérite de nous faire figurer dignement dans les conditions de progrès et de civilisation.

» Il nous faut pour assurer le succès de cette fondation et lui donner un caractère convenable un budget de 25,000 francs, dont l'application sera justifiée.

» Si vous voulez bien, Monsieur, faire appel à la cotisation dans les formes que vous jugerez les plus convenables; ouvrir une liste de souscription dans les bureaux de votre journal, en disposant vos correspondants dans

les arrondissements à en faire de même, nous apporterons toute activité dans notre constitution, afin d'être en mesure de prendre part aux débats de la ligue.

» Nous pouvons assurer que si l'exactitude et la logique sont des armes puissantes dans la discussion des intérêts positifs, l'influence de ce conseil permanent sur les chambres, le gouvernement et le pays tout entier ne faillira pas.

Organe des sentiments d'un grand nombre de nos compatriotes touchant cette proposition, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire savoir si vous êtes disposé à nous donner votre concours dans cette circonstance. Nous ferons, de notre côté, tous nos efforts pour réaliser la somme nécessaire à cette fondation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux,

ADOLPHE TERWANGNE.

22, rue Lavoisier.

DE NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR.

Nous recommandons à tous les bons esprits disposés à s'éclairer sur ce point, l'excellent travail de M. Fromentin de l'Espinasse, officier de la marine royale et directeur du port à Bordeaux. Là se trouvent exposés avec une exactitude parfaite toutes les causes de notre état stationnaire et toutes les fautes commises depuis cinquante ans dans la politique de notre commerce

extérieur, sous le ministère des hommes les plus éminents.

Cet ouvrage est destiné à l'éducation des hommes d'état touchant les questions les plus importantes de l'organisation de la marine marchande nationale.

Si un sujet d'études est précieux aujourd'hui pour nos villes manufacturières, c'est assurément celui qui traite des débouchés à conquérir pour les produits de nos industries nationales.

En participant, il y a quatre ans, à la fondation d'une société maritime à Paris, nous avions principalement en vue d'appeler la lumière dans le sein de cette association sur ces sujets importants.

Nos efforts n'ont eu que de faibles résultats, car il nous manquait des hommes intéressés, par position, à nous encourager.

Cependant quelques rapports faits sur les moyens d'organiser notre commerce extérieur furent écoutés avec attention, et comme les circonstances et les évènements influent beaucoup sur les déterminations de cette nature, on paraît vouloir revenir aujourd'hui sur une proposition que nous avions élaborée dans une des premières séances.

Il s'agissait de l'exploitation du commerce de la Russie au moyen d'une compagnie spéciale qui prenait le nom de *Société de navigation et de commerce de la Mer-Noire et de l'Orient.*

Le but principal était d'étendre les relations commerciales déjà existantes et d'en créer de nouvelles entre a Russie et les autres pays, tant en Orient qu'en

Occident. Les principaux éléments de ces relations consistaient en exportations des produits de la Russie en général, et par préférence de ceux du midi de l'Empire, tels que viandes salées et fumées pour lesquelles la société avait ses troupeaux et ses pâturages; poissons salés et séchés provenant des pêches des Mers-Noire et d'Azoff, farines préparées dans ses établissements.

La société construisait et acquerrait, à sa convenance, des navires, faisait le commerce d'importation en Russie des articles permis par le tarif de l'empire, ainsi que le commerce en transit du thé, avec la Chine, et, avec l'Asie en général, de tous les articles prohibés par la Russie. Elle traitait aussi en commission toutes les opérations commerciales et industrielles qu'elle jugeait avantageuses.

Elle s'établissait avec l'autorisation de l'empereur de Russie en vertu d'un ukase, rendu le 21 janvier 1840, qui en approuvait les statuts et la dotait de concessions et immunités importantes telles que :

1° *Le droit d'établir dans tous les endroits de l'empire, où besoin sera, des comptoirs et agences dont le bureau principal seul, à Odessa ou Kercht, serait affranchi de l'obligation de se munir du certificat qui donne le droit du commerce de la première Guilde. Tous les autres comptoirs dans les villes seraient établis d'après les lois générales de l'Empire.*

2° *Elle pouvait acquérir et possédait pour ses propres besoins des maisons, des magasins, des fabriques, des moulins, des terres, bois et autres immeubles, dans les contrées où la société aurait eu des comptoirs, étant exceptées les terres dites peuplées.*

3° Elle avait le droit de faire la pêche dans les mers Noire et d'Azoff, sans préjudice des droits de la couronne, de ceux des corporations existantes et de toutes autres particuliers.

4° Elle avait le droit de construire en Russie, et d'acquérir aussi bien dans l'empire qu'en pays étrangers, des vaisseaux, avec la jouissance, pendant toute la durée de la société, pour ces vaisseaux, de tous les avantages et prérogatives accordées au pavillon russe par les lois et règlements en vigueur, en se conformant, bien entendu, aux règles qui sont établies à ce sujet.

5° Les sels de la couronne, en les prenant directement des dépôts ou des lacs de l'intérieur de la presqu'île de la Crimée, ceux de Théodocie, Espartorie et de Kercht; en cas de nécessité, de Perckopp et Henitch, à raison de six copecs assign. par poud, à condition de les employer exclusivement pour salaisons de poissons et viandes, sans passer les lignes de Perckopp et de Hennitch, et que les salaisons ne seraient emportées ni dans la mer d'Azoff, ni en général dans les autres ports pour la consommation locale; cependant sans empêcher la société de faire le commerce de ces salaisons de ladite presqu'île pour la consommation locale.

6° Elle était exempte des droits de sortie de six copecs assignés sur chaque poud de viande et poissons salés.

7° Les douanes pour tous les sels qu'elle employait hors de la Crimée dans ses salaisons d'exportation et qu'elle aurait payés d'après le taxes locales, lui fesaient la restitution du montant de l'impôt sur ces sels, en comptant 24 pouds de sel pour chaque poud de salaisons.

8° *Elle avoit le droit pendant toute la durée de la société de faire le commerce, en transit avec la Chine, du thé, au moyen de licences délivrées par le gouvernement Russe, conformément aux règlements généraux, et avec l'Asie, en général, de tous les articles permis par les lois et règlements, mais en remplissant les formalités requises pour le commerce de Kiachta.*

9° *D'après les règlements existants elle pouvait disposer dans les forêts de la couronne des bois nécessaires pour ses constructions, partout où il y en aurait de disponibles.*

10° *Elle pouvait présenter sa demande au ministère impérial des domaines pour obtenir de la couronne, d'après le choix du Gouvernement, des terres et des bois dans les provinces où la société aurait eu des établissements, et ce dans les quantités que les localités permettent.*

Voilà certes bien des avantages qui nous viendraient en aide pour la réhabilitation de notre marine marchande et pour nous faciliter la concurrence dans l'exportation de nos produits manufacturés, tels que cotons filés, la plus importante des industries, soieries, tissus de fils, cardes, objets de luxe, etc., et cela sur les marchés où les Anglais arrivent presque seuls.

Cette société se constituait à Paris et plaçait des comptoirs immédiatement à Odessa, à Kercht, à Marseille et à Dunkerque comme points essentiels de communications. Elle pouvait rendre à Dunkerque toute son ancienne splendeur en la faisant doter, par son influence, de toutes les faveurs accordées aux principaux ports du royaume.

Assurément, il est bien à désirer que les capitaux se portent mainteuant du côté de ces grandes créations plus propres à décider les réformes utiles en fait de liberté commerciale que tous les efforts des orateurs des ligues et contre-ligues.

Quelques compagnies, s'organisant ainsi pour l'exploitation de la navigation et du commerce sur les points principaux du globe où nous pouvons offrir nos produits en échange de matières premières, donneraient à la France une physionomie toute nouvelle et fixeraient les limites de ses droits politiques.

Les obstacles jusqu'à ce jour s'expliquent par les mauvaises conditions où nous sommes placés pour construire des navires, par l'élévation des frêts et par un système d'assimilation de pavillons mal calculé. Les rapports d'une compagnie comme celle dont nous expliquons les bases, avec la Russie, le pays le plus riche en matières premières, ne nous feraient-ils pas retrouver des avantages perdus et ne nous permettraient-ils pas de figurer bientôt parmi les grandes nations maritimes? Arrivant à nous organiser pour les voyages de long cours, ne trouverions-nous pas, par suite de nouveaux traités de commerce avec la Hollande, les facilités de porter nos produits dans l'Archipel des Indes Orientales, où les Anglais, malgré des droits de 25 °/₀, ont exporté à Java, en 1835, pour une valeur de plus de cinq millions de francs en articles de cotons et de laines?

Nous savons tout ce que nous avons à espérer de ces contrées indiennes comme retours avantageux, les cafés, les sucres, les tabacs, les cotons, les indigos,

les cacaos, les riz, les girofles, les cuscuma, les nids d'oiseaux, les bois d'ébénisterie, etc., etc. Nous avons certes tout à gagner en établissant des relations suivies avec les Hollandais, peuple éminemment éclairé, dont les constitutions administratives dans l'Inde sont dictées par cette sévérité de principes qui les distingue et qui rend les affaires faciles. Nul doute que nous ne les trouvions disposés à nous accorder quelques faveurs, quand ce ne serait que pour secouer le joug de l'Angleterre dont leur bonne foi fut souvent victime.

La Hollande n'a pas oublié les motifs de trois guerres qu'elle eut à soutenir contre son ancienne alliée ; la paix désastreuse qu'elle dut signer en 1785, la perte de Negapatnam, de Ceylan, et tous les vaisseaux qui en dépit des conventions établies ne lui furent pas restitués à la paix d'Amiens. Les contestations relatives à l'article 2 du traité de 1824 ont jeté entre ces deux nations des germes d'irritation qui ne s'effaceront jamais en Hollande.

Les avantages dont nous voulons parler seront la conséquence des moyens que nous saurons adopter pour l'organisation de notre commerce extérieur.

Les grandes sociétés ont des priviléges que ne peuvent pas espérer de petites entreprises. Constituées avec de grands capitaux, elles sont à même de faire de grandes opérations et d'exercer partout de salutaires influences profitant au pays qu'elles représentent.

L'esprit commercial en France ne se formera et n'acquiérera les hautes qualités qui le distinguent dans d'autres pays que par la fondation des compagnies de

navigation et de commerce. Puisse notre Roi imiter l'exemple donné par les princes Stadhoudériens en Hollande, à plusieurs époques, et par la Reine Elisabeth, en 1600, pour la compagnie des Indes!

L'histoire de ces fondations importantes et qui jouent un si grand rôle dans la politique de ces deux nations, nous prouve assez ce quo l'on peut espérer du patronage d'un souverain, d'une administration vigoureusement constituée, pour le succès des grandes conceptions commerciales.

La compagnie anglaise des Indes, qui ne doit son origine qu'à celle formée par l'association des capitaux en Hollande dans les dernières années du 16e siècle, dicte aujourd'hui ses lois à des pays six fois plus étendus que les trois royaumes unis de la Grande-Bretagne.

Son premier fond était de l. sterl. 72,000 divisés en actions de 50 l. sterling. Jusqu'en 1765, époque où on la vit conquérir la souveraineté du territoire où jusqu'alors elle n'avait eu que des factoreries et des établissements de commerce, les bases de son existence et ses opérations furent les mêmes que celle de la compagnie néerlandaise.

Ces opérations se bornaient à envoyer aux Indes des marchandises et des espèces, à y acheter pour les retours des denrées qui se vendaient publiquement tous les ans en Angleterre, et enfin à recevoir dans sa caisse aux Indes des fonds pour les traites tirées sur la Métropole.

Plus tard, vers 1765, ces deux compagnies changèrent

leur caractère modeste d'association marchande, contre celui de puissance dans l'autre hémisphère. Une politique éclairée, suivie, manifesta le ferme désir de répandre sur la terre natale du despostime l'influence d'une métropole civilisée. De là, des progrès toujours croissants, augmentation de crédit, de revenus et de puissance qui font triompher des ennemis par une suite de succès.

Tel est l'avenir des grandes créations pour asseoir et développer la puissance commerciale au dehors, et comme le commerce se lie essentiellement à la politique des nations, il s'en suit que ces grands établissements finissent, en aidant à la fortune des particuliers, par rendre des services aux gouvernements. Ce sont les véritables appuis des combinaisons diplomatiques et les organes les mieux éclairés sur les questions d'Etat.

Mais nous pouvons le dire avec douleur, quoique les esprits judicieux reconnaissent l'utilité de ces plans, la nécessité de les mettre en pratique, il est à craindre qu'on n'en fasse rien de sitôt. Deux raisons s'y opposent : l'absence de confiance et la rareté en France des capacités propres à faire prospérer de telles entreprises.

Par suite du peu d'attention et de protection accordées à la fonction extérieure de notre commerce international, le capital effectif, très considérable chez nous, restreint dans son essor de circulation, borné pour ainsi dire, au seul développement intérieur, a engendré des maladies morales dont nous sommes loin de pou-

voir nous guérir. L'amour du jeu semble avoir réduit les facultés de l'intelligence pour les affaires aux plus minimes proportions, et les spéculations lointaines qui exigent le calme, la prudence et l'instruction la plus complète chez les négociants, sont tout-à-fait négligées. Cependant, que faut-il à un peuple comme le nôtre, dont le caractére bouillant a toujours été distingué dans les phases de la civilisation; que faut-il à son tempérament pour qu'il accomplisse sa tâche dans l'ordre de la politique générale? de l'espace, de l'air, du merveilleux, de nobles conquêtes sur les rivages lointains, et pour récompense de ses travaux, de ses efforts, la gloire de protéger partout l'humanité. C'est ce que demande la partie saine du pays et ce que nous exposons humblement à la sollicitude des pouvoirs qui le gouvernent.

Paris.—Impr. de E. MARC AUREL, rue Richer, 12

PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR.

Influence de l'organisation des intérêts matériels sur l'état social. — Rapports du Commerce avec la Politique..., par *Adolphe Ferrangne*, 1840.

De l'Excentricité des Richesses, par le même.

De la Centralisation. — Formation des Comités permanents à Paris, par le même, 1841.

Chronique Commerciale, par le même.

Nouveau Système de Représentation, applicable à tous les Départements de la France. — Institutions thermométiques, pour l'équilibre et l'harmonie des facultés de la vie commerciale; — Mémoires in-8° adressé au Département du Nord en 1843, par le même.

Notice sur les Chambres de Commerce, en France: Nécessité d'organiser le pouvoir consultatif en permanence et d'établir des relations incessantes entre les diverses institutions, plan général, brochure in-8°, par le même, 1844.

Discours sur les Coalitions industrielles et commerciales, lu à l'Athené Royal le 15 février 1846, par le même.

Histoire Politique et Commerciale des Pays-Bas, de 1815 à 1830, sous le règne du Roi Guillaume Ier, deux volumes in 8°, par le même. — Cet ouvrage manuscrit paraîtra en 1847. — Le but que l'auteur s'est proposé, dans cet ouvrage qui l'occupe depuis cinq ans, est d'offrir des renseignements utiles à la nouvelle constitution commerciale qui se prépare en France.

Imp. de E. Marc-Aurel, ru[e] Rich[elieu] [illegible]